

PROCESSUS DE NOMINATION À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Comité de gouvernance
Conseil de l'Université

Novembre 2022

Le *Processus de nomination à titre de membre du Conseil de l'Université* a été élaboré par le Comité de gouvernance du Conseil pour le bénéfice des membres du Conseil de l'Université.

Processus de nomination à titre de membre du Conseil de l'Université

Publié et diffusé par le Secrétariat général, Université de Moncton

Adopté par le Conseil des gouverneurs le 16 avril 2016

Modifications mineures adoptées au Comité de gouvernance le 7 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Contexte.....	1
Objectif.....	1
Pouvoirs du Conseil	1
Composition du Conseil.....	1
Exigences en tant que membre du Conseil.....	1
Comment postuler pour devenir membre du Conseil	2
Pour plus de renseignements	3
Formulaire de candidature.....	6

Contexte

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

Le Conseil de l'Université (le Conseil) constitue, avec le Sénat académique, l'une des deux instances supérieures de l'Université de Moncton.

Objectif

Le Conseil comporte de nombreuses responsabilités, dont celle de nommer certains de ses membres. Le processus de nomination à titre de membre du Conseil de l'Université vise à fournir certaines informations clés à toute personne souhaitant devenir membre du Conseil, ainsi que les étapes à suivre afin de signifier leur intérêt aux instances appropriées du Conseil.

Pouvoirs du Conseil

Le Conseil de l'Université est investi des pouvoirs de direction de l'Université. Parmi ses nombreuses responsabilités, l'on retrouve les suivantes : entériner la planification et l'orientation stratégiques de l'Université; adopter le budget de l'Université et veiller sur la propriété et contrôler l'emploi des finances; recevoir et approuver les rapports financiers; fonder, abolir ou annexer de nouvelles facultés, écoles, instituts, départements et chaires; ratifier les conventions collectives, approuver les échelles de salaires et avantages sociaux du personnel et sanctionner les plans de retraite; et modifier les *Statuts et règlements* de l'Université.

Composition du Conseil

Le Conseil est composé de 27 membres votants, dont 20 proviennent de l'extérieur de l'Université et y siègent de façon bénévole. Les membres

du Conseil sont soit des membres d'office (le chancelier, le recteur et vice-chancelier), des membres élus (représentant les associations de professeurs et bibliothécaires, les associations étudiantes et les associations des anciens et amis des trois campus) ou des membres nommés (par le Conseil ou par le lieutenant-gouverneur-en-conseil).

Plus précisément, les membres qui sont nommés exclusivement par le Conseil sont répartis de la façon suivante :

- ✓ deux membres résidant dans la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick;
- ✓ deux membres résidant dans la région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick;
- ✓ deux membres résidant dans la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick;
- ✓ deux membres résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est;
- ✓ deux membres de l'extérieur du Nouveau-Brunswick résidant dans la région de l'Atlantique;
- ✓ deux membres de l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de la région de l'Atlantique.

La durée du mandat des membres nommés par le Conseil est de trois ans, leur mandat étant renouvelable deux fois.

La [liste des membres](#) actuels du Conseil est disponible sur le site Web de l'Université.

Exigences en tant que membre du Conseil

Les membres du Conseil doivent s'engager à participer aux réunions du Conseil et des comités auxquels ils peuvent être nommés.

Le Conseil se réunit quatre à cinq fois par année. Ces réunions régulières ont lieu habituellement :

- ✓ en septembre au campus d'Edmundston (réunion annuelle)
- ✓ en décembre au campus de Moncton
- ✓ en janvier au campus de Moncton
- ✓ en avril au campus de Moncton
- ✓ en juin au campus de Shippagan

Règle générale, les réunions sont en mode présentiel.

En plus des réunions régulières, le Conseil tient parfois une rencontre de formation durant l'année. Le Conseil tient aussi des réunions extraordinaires à l'occasion.

Les comités du Conseil se réunissent à intervalles variés, selon les besoins de chaque comité. Les réunions de comités se tiennent majoritairement en format virtuel.

Le Conseil a adopté des outils technologiques pour alléger le montant de papier requis lors des réunions. Les membres du Conseil doivent donc avoir la capacité de s'adapter à l'utilisation de la technologie dans le cadre des réunions, suivant la formation qui leur est offerte, au besoin. Ces outils technologiques sont simples à utiliser et ne devraient pas être dissuasifs pour un très grand nombre d'individus.

Les membres du Conseil sont aussi tenus de s'engager à respecter le **Code d'éthique des membres du Conseil de l'Université** tout au long de leur mandat.

Comment postuler pour devenir membre du Conseil

Le Comité de gouvernance du Conseil est chargé, entre autres :

- ✓ de solliciter, recevoir et évaluer des listes de personnes susceptibles de devenir membres du Conseil;
- ✓ de proposer des candidatures que le Conseil pourrait désigner comme membres tout en tenant compte de l'équilibre homme/femme;
- ✓ de proposer des candidatures pour les postes à pourvoir au sein des divers comités permanents du Conseil;
- ✓ d'aider les divers corps électoraux des membres du Conseil, dont le gouvernement, à trouver des candidatures et, au besoin, leur suggérer des noms.

Pour ce faire, le Comité de gouvernance accepte les candidatures en tout temps durant l'année, mais les dossiers de candidatures sont examinés lorsqu'un poste devient vacant au sein du Conseil.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire qui suit et de le soumettre au Comité de gouvernance par l'entremise du Secrétariat général. Il appartient à toute personne intéressée de signaler tout changement à ses coordonnées au Secrétariat général. Le Comité conservera les dossiers de candidatures pendant trois ans, après quoi les personnes intéressées sont priées de soumettre à nouveau leur candidature.

Lorsqu'il examine les candidatures, le Comité de gouvernance évalue les candidatures en fonction du **Profil de compétences des membres du Conseil de l'Université de Moncton**.

Pour plus de renseignements

Veillez communiquer avec le Comité de gouvernance, par l'entremise du Secrétariat général, aux coordonnées suivantes :

Comité de gouvernance
Secrétariat général

Université de Moncton
18, avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Courriel : secgen@umoncton.ca
Téléphone : (506) 858-4106

Formulaire de candidature

Veillez faire parvenir votre formulaire rempli, accompagné d'un curriculum vitae à jour, et du nom de deux références pouvant attester de vos compétences aux coordonnées suivantes :

Comité de gouvernance
 Secrétariat général
 Université de Moncton
 18, avenue Antonine Maillet
 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Courriel : secgen@umoncton.ca

1. Coordonnées personnelles

Nom

Adresse

Courriel

**Numéros de
téléphone**

Bureau :

Maison :

Cellulaire :

2. Caractéristiques personnelles (optionnel)

Le Conseil vise la diversité au sein de ses membres, notamment en ce qui concerne l'équilibre homme/femme.

Êtes-vous une femme un homme

Êtes-vous Autochtone? oui non

Êtes-vous issu d'une communauté culturelle? oui non

Si oui, laquelle?

3. Profil des compétences

Le Comité de gouvernance évalue chaque candidature en fonction du **Profil des compétences des membres du Conseil de l'Université de Moncton**. En fonction du Profil, tous les membres devraient pouvoir démontrer les compétences individuelles au moment d'entreprendre leur mandat. Il n'est pas nécessaire que chaque membre du Conseil possède toutes les compétences collectives énoncées. Veuillez consulter le **Profil** pour plus de détails sur chacune des compétences.

Veuillez indiquer si vous possédez les compétences qui suivent en donnant une brève description (50 mots ou moins). Veuillez inscrire « Sans objet » pour les compétences qui ne s'appliquent pas à vous.

Compétences individuelles exigées des membres du Conseil des gouverneurs

1. Antécédents et réalisations personnelles

**2. Collégialité,
respect et
communication
interactive
efficace**

**3. Engagement et
motivation**

**4. Éthique, intégrité
et
responsabilisation**

**5. Jugement et
indépendance
d'esprit**

**6. Leadership,
influence et
réflexion
stratégique**

*Compétences collectives souhaitées au sein du Conseil dans son ensemble
Veuillez indiquer par oui ou non si vous détenez des compétences dans les domaines
ci-dessous. Vous êtes libre d'ajouter ou non des commentaires à chacune des
compétences.*

**7. Affaires et
industries**

oui non

Commentaires :

8. Arts et culture

oui non

Commentaires :

**9. Comptabilité et
vérification**

oui non

Commentaires :

**10. Développement
immobilier**

oui non

Commentaires :

11. Droit

oui non

Commentaires :

**12. Éducation et
milieu
postsecondaire**

oui non

Commentaires :

oui non

Commentaires :

13. Gestion

oui non

Commentaires :

**14. Gestion du
changement**

oui non

Commentaires :

15. Gestion du risque

oui non

Commentaires :

16. Gouvernance

**17. Gouvernement,
administration
publique**

oui

non

Commentaires :

18. Ingénierie

oui

non

Commentaires :

**19. Innovation,
recherche et
développement**

oui

non

Commentaires :

**20. Milieu
communautaire et
services à la
collectivité**

oui

non

Commentaires :

**21. Milieu
universitaire**

oui

non

Commentaires :

**22. Philanthropie et
levée de fonds**

oui

non

Commentaires :

**23. Placement et
investissements**

oui

non

Commentaires :

**24. Planification
stratégique et
mesure du
rendement**

oui

non

Commentaires :

**25. Relations
gouvernementales
ou internationales**

oui

non

Commentaires :

**26. Relations
publiques,
marketing,
communications**

oui

non

Commentaires :

**27. Ressources
humaines et
négociations
collectives**

oui

non

Commentaires :

**28. Santé et services
sociaux**

oui

non

Commentaires :

**29. Sciences
humaines et
sociales**

oui

non

Commentaires :

4. Profil des compétences

Veillez fournir le nom et les coordonnées de deux références pouvant attester de vos compétences.

--	--

5. Curriculum Vitae

N'oubliez pas de joindre une copie à jour de votre curriculum vitae.

